Distr.: Générale
15 juillet 1999

Français
Original: Russe

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

Vienne
19-30 juillet 1999

Rapport national du Kazakhstan: résumé

1. Le secteur spatial du Kazakhstan englobe des activités concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'application des techniques spatiales et la fourniture de services spatiaux. Les principales autorités responsables de la politique nationale dans ce domaine sont l'Agence nationale aérospatiale et le Ministère de la science et de l'enseignement supérieur. Le complexe spatial comprend le cosmodrome de Baïkonour, les installations du site 3-D de Sary Chagane et un certain nombre d'entreprises industrielles et de centres et organismes de recherche scientifique s'occupant directement ou indirectement d'activités spatiales.

2. Le cosmodrome de Baïkonour, créé en 1955, était dans l'ex-URSS pour le principal site d'essai et d'utilisation des diverses techniques des fusées et de la technologie spatiale et des moyens spatiaux à des fins scientifiques, économiques ou militaires. Les activités spatiales ont commencé au Kazakhstan le 4 octobre 1957, avec le lancement du premier satellite artificiel de la Terre. En 1994, le cosmodrome de Baïkonour a été loué à la Fédération de Russie, et c'est de là que sont lancés tous les vols habités, les satellites placés sur orbite géostationnaire ou basse, et les missions interplanétaires russes.

3. Les relations entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie concernant le cosmodrome de Baïkonour sont régies par un accord définissant les principes et conditions d'utilisation des installations spatiales du complexe de Baïkonour et par un comité intergouvernemental spécial.

4. Avec la commercialisation intensive des activités spatiales, des lancements commerciaux de plus en plus nombreux s'effectuent depuis Baïkonour, qui est devenue en fait une plaque tournante de la coopération commerciale entre les grandes puissances spatiales.

5. Le Kazakhstan a participé avec la Fédération de Russie et l'Ukraine à la conception et à la réalisation, à partir d'éléments du système spatial Energia-Bourane, d'un projet de lanceur-fusée lourd écologique (projet Sodroujestvo) et à la mise en œuvre du programme Dniepr à partir du missile balistique intercontinental SS-18 converti.

6. Les instituts de recherche scientifique et les centres de physique appliquée effectuent des travaux de recherche fondamentale et appliquée, dans le but d'introduire les techniques spatiales et le savoir-faire modernes.

7. Les activités du Kazakhstan dans le domaine des sciences spatiales fondamentales sont menées principalement à l'institut d'astrophysique, à l'institut de l'ionosphère et à l'institut de la recherche spatiale.

8. Les vols des cosmonautes kazakhs ont servi de point de départ aux programmes nationaux de recherche spatiale expérimentale à bord de la station orbitale *Mir*. Le programme Polet-M2 pour 1999 comporte cinq grands volets: recherche en physique appliquée, biotechnologie et

V.99-86173

biomédecine spatiales, recherches géophysiques, observation des ressources naturelles et fourniture d'informations.

9. Le recueil et le traitement des données de télédétection et de cartographie numérique sont effectués dans les instituts de recherche spatiale, de nutrition, de pédologie et de géologie, au Centre national de radioélectronique et des communications, et par la Commission de gestion des ressources terrestres du Ministère de l'agriculture.

10. Une double approche a déjà été adoptée pour l'utilisation des ressources des techniques spatiales. D'une part, elles aideront à apporter des solutions aux problèmes économiques du pays, grâce à l'observation des ressources naturelles et à la cartographie pour l'évaluation des ressources terrestres, à la surveillance opérationnelle et à l'évaluation des ressources du sol et de la couverture végétale, à la prospection minière, à la surveillance géophysique, au recueil et au traitement des données spatiales, etc. D'autre part, elles contribueront au développement et au perfectionnement des techniques spatiales et aideront à participer à la coopération internationale dans des domaines tels que la science des matériaux, la mise au point de nouvelles techniques spatiales et de techniques d'expérimentation dans l'espace, le recueil et le traitement de données spatiales, etc.

11. Le Kazakhstan attache une grande importance à la formation de cadres scientifiques et d'ingénieurs. Le réseau existant d'établissements d'enseignement supérieur permet, avec un minimum de dépenses, de réorienter les programmes de manière à former les spécialistes dont le secteur spatial national a besoin. Dans ce domaine, la coopération avec un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur de la Fédération de Russie, avec l'Université internationale de l'espace et avec le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique donne d'excellents résultats.

12. Selon le plan-cadre pour le développement du secteur spatial de la République du Kazakhstan, élaboré en 1988, l'objectif stratégique est de mieux tirer parti des possibilités uniques offertes par la technologie spatiale, pour renforcer la sécurité nationale et résoudre les problèmes socioéconomiques et scientifiques, tout en garantissant l'application des accords internationaux conclus par le Kazakhstan dans le domaine spatial.

13. La réalisation de cet objectif stratégique suppose que soient remplies les conditions suivantes:

a) Allocation de ressources spécifiques au secteur spatial, dans le cadre d'un programme scientifique et technique national;

b) Intégration de toutes les étapes, de la conception aux essais industriels, de l'utilisation des techniques spatiales dans les domaines des liaisons spatiales, des télécommunications, de la navigation par satellite et du contrôle de la circulation aérienne, de la télédétection ainsi que de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et de la science des matériaux dans l'espace;

c) Coopération internationale; et

d) Attraction d'investissements étrangers.

14. À la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Kazakhstan a été admis comme membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a ensuite adhéré aux accords et traités internationaux relatifs aux activités spatiales.

15. Le Kazakhstan attache une grande importance à la coopération avec les États de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour l'exploration et la conquête de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu de leurs intérêts géopolitiques communs et des liens traditionnels étroits qui les unissent dans les domaines de la science et de la technologie. Cette coopération repose sur une série d'accords bilatéraux et multilatéraux.

16. En vue d'acquérir de l'expérience dans l'organisation des activités spatiales et de créer son propre secteur aérospatial, en conformité avec les normes internationales, le Kazakhstan s'efforce

d'établir des relations solides avec les plus grandes agences spatiales, telles que la National Aeronautics and Space Administration (NASA) (États-Unis d'Amérique) et l'Agence spatiale européenne (ESA). Une coopération est en train de s'instaurer progressivement avec des pays de l'Asie et du Pacifique.